



SMIC ET AVANTAGE EN NATURE

Par anissarhcie

Bonjour,

on me soumet ce jour une interrogation à laquelle je ne trouve de réponse, à savoir: peut on compte tenu de l'octroi d'un AN à un salarié lui verser une rémunération inférieure au smic ou minimum conventionnel, sachant que la somme de la rémunération et de l'AN correspond au SMIC ou au minima.

Vous remerciant par avance pour votre aide.